

Modèle de délibération portant création d'une FSSSCT
(Collectivités et établissements publics de 50 à 199 agents)
À prendre après la consultation des organisations syndicales et avant le 10 juin 2026

L'assemblée délibérante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10 ;

Considérant qu'une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail peut être créée dans les collectivités et établissement employant moins de 200 agents lorsque des risques professionnels particuliers le justifient ;

Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2026 est compris entre 50 agents et 199 agents ;

Considérant les risques professionnels particuliers au sein de la collectivité (*citez les risques*) :

.....
.....

Et après en avoir délibéré par voix contre, voix pour et abstentions,
un avis est émis

DÉCIDE

Article 1er : De créer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au regard des risques professionnels particuliers au sein de la collectivité

Article 2 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à : (*entre 3 et 5 : identique à celui fixé pour le même collège au CST*)

Article 3 : De fixer le nombre de représentants du personnel suppléants au sein de la formation spécialisée à (*soit identique, soit le double du nombre de titulaires*)

Article 4 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à : (*entre 3 et 5 : ne peut excéder celui des représentants du personnel*)

Article 5 : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité
ou
De ne pas autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Fait à
Le

Prénom, nom et qualité du signataire